

8511

PATES LANZA

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 35.000 €uros

Siège Social : LA GARDE (Var) 290, avenue Joliot Curie

RCS TOULON B 328 544 622 et 1983 B 00532

* * *



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 14 OCTOBRE 2008

L'AN DEUX MIL HUIT,

Et le QUATORZE octobre à DIX heures,

Les associés de la Société PATES LANZA, Société à Responsabilité Limitée au Capital de TRENTE CINQ MILLE (35.000) €UROS divisé en DEUX MILLE (2.000) parts de DIX SEPT €UROS CINQ (17,5) €UROS chacune, dont le Siège Social est à LA GARDE (Var) 290, avenue Joliot Curie,

Se sont réunis au Siège Social.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge SCOTTO DI LIGUORI, associé présent et acceptant.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :

SIX CENT DOUZE parts, ci 612 parts

Le Président constate :

Que sont présents à la réunion :

- Madame Danielle PELLEGRINO, propriétaire de TROIS CENT QUATRE VINGT HUIT parts, ci 388 parts

- L'hoirie Michel SCOTTO DI LIGUORI représentée par :
* Madame Annie SCOTTO DI LIGUORI,
* Monsieur Serge SCOTTO DI LIGUORI
* Monsieur Stéphane SCOTTO DI LIGUORI, propriétaires de MILLE parts, ci 1.000 parts

TOTAL égal au nombre de parts composant le Capital Social : DEUX MILLE parts, ci 2.000 parts
=====

Le Président constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

.../...

Le Président met à la disposition des associés

- un exemplaire des statuts.
- l'acte de notoriété successorale établi par Maître Elisabeth PORCEL-MASCHERPA, Notaire à LA SEYNE SUR MER (Var)

Puis il rappelle que l'Assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- nomination d'un gérant en remplacement d'un gérant décédé ;

Puis, lecture est donnée du rapport de l'associé qui a convoqué l'Assemblée.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir pris acte du décès de Monsieur Michel SCOTTO DI LIGUORI survenu le 07 août 2008, décide de nommer en qualité de nouveau Gérant, à compter de ce jour et ce sans limitation de durée :

- Monsieur Serge Michel SCOTTO DI LIGUORI

demeurant à LA SEYNE SUR MER (Var) Le Cottage, 3 rue Descartes

né à TOULON (Var) 6 décembre 1967

Monsieur Serge SCOTTO DI LIGUORI déclare accepter les fonctions de gérante qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à la gérance ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à DIX heures QUARANTE,



.../...

Et, de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture a été signé par tous les associés présents et le nouveau gérant.

Monsieur Serge SCOTTO DI LIGUORI

Pour copie conforme



Madame Danielle PELLEGRINO

L'Hoirie Michel SCOTTO DI LIGUORI
Représentée par

Madame Annie SCOTTO DI LIGUORI

Monsieur Serge SCOTTO DI LIGUORI

Monsieur Stéphane SCOTTO DI LIGUORI